

**Date : 15/01/2019** Heure : 13:05:07

Journaliste : Pierre Pichère

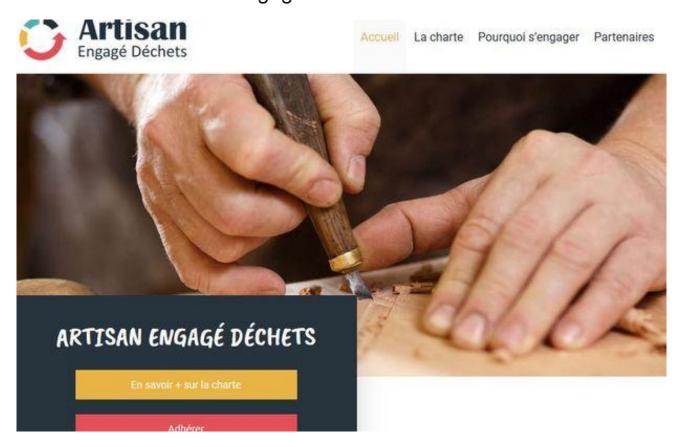
www.lemoniteur.fr Pays : France Dynamisme : 0

≡≣

Page 1/2

Visualiser l'article

## Naissance de "Artisan Engagé Déchets"



La Capeb, avec la Fnade et <u>Federec</u>, lance Artisan Engagé Déchet, une charte qui valorise les bonnes pratiques des artisans autour de la gestion des déchets de chantier.

Ne pas attendre, mais agir ! C'est le mot d'ordre qui semble motiver les différents acteurs de la filière du BTP, alors que le Gouvernement devrait présenter sous peu son avant-projet de loi sur l'économie circulaire. Et que celui-ci risque de comprendre des mesures coercitives, en particulier s'il suit les recommandations du rapport Vernier et ouvre l a voie vers une reprise gratuite des déchets professionnels, notamment dans les négoces.

## Charte d'engagements

Ce mardi 15 janvier, la Capeb a présenté une initiative conduite avec la Fnade (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement) et <u>Federec</u> BTP, qui rassemble les entreprises de recyclage du secteur. Baptisée Artisan Engagé Déchets, la démarche repose sur une charte d'engagements. Les artisans qui s'inscriront dans la démarche s'engagent ainsi à :

- limiter la quantité et la nocivité des déchets produits en amont et pendant les travaux ;
- sensibiliser et/ ou former l'ensemble du personnel de l'entreprise à une gestion responsable ;

Tous droits réservés à l'éditeur FEDEREC 323718643



**Date : 15/01/2019** Heure : 13:05:07

Journaliste: Pierre Pichère

www.lemoniteur.fr Pays : France Dynamisme : 0



Page 2/2

Visualiser l'article

- trier ou séparer les déchets sur chantier ou a postériori pour faciliter leur réemploi et permettre l'organisation de filières de recyclage ;
- déposer les déchets prioritairement vers les déchèteries professionnelles ou les points d'apport volontaire ou à défaut, dans les installations payantes de service public ;
- être en mesure de prouver la traçabilité des déchets générés sur les chantiers ;
- **informer les clients** sur la charte et la démarche de bonne gestion des déchets au travers différents supports ;
- bannir toute pratique illicite en matière de déchets ;
- disposer d'une assurance professionnelle couvrant l'ensemble des activités et travaux réalisés.

## Site Internet

Cette approche volontaire se prolonge sur un site Internet nouvellement lancé . Il présente les engagements de la charte et l'actualité liée aux déchets de la construction. De quoi donner de la visibilité aux artisans signataires.

Tous droits réservés à l'éditeur FEDEREC 323718643